

Monique BOUTEILLE

Première Maire Adjointe
Déléguée à l'Urbanisme et à l'Écoquartier
Conseillère Métropolitaine

PO/GG/OR/GC/MPC-D2021-PARCHI-01459
Recommandée avec A.R.

Monsieur le Directeur Général,

Par courrier du 1^{er} octobre 2021 dernier, vous avez sollicité la ville afin d'émettre un avis sur la remise en état du terrain destiné à accueillir la chaufferie urbaine de Rueil Energie, au 19-21, rue du Plateau à Rueil-Malmaison, avis sollicité dans le cadre de votre dossier d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Ce terrain est situé en zone Uda correspondant à l'Ecoquartier de l'Arsenal et ses secteurs alentours dans laquelle les Constructions et Installations Nécessaires aux Services Publics d'Intérêt Collectif (CINASPIC) sont admises.

Lors de la mise à l'arrêt définitif de l'installation, l'exploitant devra placer son site dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du Code de l'Environnement.

Ce site devra être restauré à son état initial à l'issue de l'activité en respectant les exigences suivantes :

- Une évacuation de tous les matériaux, substances et déchets présents dans l'établissement lors de l'arrêt de l'exploitation,
- Une coupure des utilités,
- La fermeture des locaux et du site,
- La surveillance de l'établissement.
- Une remise en état tel qu'il ne nuise pas à l'environnement, à la santé et à la sécurité publique et qu'il permette un usage futur du site qui soit compatible avec un usage tertiaire ou logement.

Je vous prie de croire, *cher* Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Monique BOUTEILLE

Adjointe au Maire déléguée
à l'Urbanisme et à l'Ecoquartier

Monsieur Yan MADIGOU
Directeur Général
Société RUEIL ENERGIE
84, rue Charles Michels
93200 SAINT DENIS